

Dans le cadre de la fête internationale des travailleuses et des travailleurs **La voix de la rue : toujours pertinente**

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, il est important de rappeler que la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs est l'occasion de célébrer le courage et la détermination de l'ensemble des syndicats à l'échelle mondiale dans leur quête de justice et d'égalité malgré les nouveaux écueils de la mondialisation auxquels ils sont confrontés.

La solidarité plus que jamais nécessaire

À grande échelle, on observe que le néolibéralisme encourage une féroce concurrence entre les entreprises du monde entier qui n'hésitent pas à niveler par le bas les conditions de travail et de salaires de leur main-d'oeuvre pour demeurer compétitives et acquérir de nouveaux marchés. Le Québec n'échappe malheureusement pas à cette règle. Le sort des travailleuses et des travailleurs d'ici n'aura jamais été autant lié au sort des travailleuses et travailleurs à l'autre bout du monde. Pour cette raison, la manifestation du 1er mai qui se tiendra cette année sous le thème *Toujours debout!* est capitale dans le contexte politique et économique actuel. La solidarité entre les travailleuses et travailleurs de tous les continents est donc plus que jamais essentielle compte tenu que, dans plusieurs pays du monde, on assiste actuellement à une offensive des élites d'affaires qui cherchent à démanteler les systèmes publics et à supprimer les droits sociaux acquis au prix de dures luttes. Le dogme néolibéral ne cesse de contaminer les esprits et les actions sur le plan social. Les mouvements syndicaux et sociaux empruntent différentes voies pour mettre à distance le néolibéralisme.

Au Québec et ailleurs dans le monde, des milliers de groupes syndicaux, populaires, communautaires et étudiants organisent la résistance dans la rue chaque année. Ils portent tous la même cause. Ils défendent les travailleuses et les travailleurs ainsi que les sans-emploi, autant sur le plan collectif qu'individuel, sachant que les tenants du néolibéralisme n'hésitent pas à réunir les conditions juridiques, sociales et politiques pour réaliser leurs objectifs de démanteler les outils collectifs et d'appauvrir davantage les personnes les plus démunies. →

JEUDI 25 MAI 2006 – SALON DU PERSONNEL - 13 H 15

Assemblée syndicale annuelle

Réservez dès maintenant votre après-midi pour l'assemblée syndicale annuelle du SPECA... suivi du traditionnel souper de fin d'année (homards, etc...).

En plus des rapports de l'exécutif et des divers comités syndicaux ainsi que des élections aux divers postes électifs du SPECA, nous aurons aussi cette année à traiter et nous prononcer sur les sujets suivants :

- la politique relative à la protection de l'environnement au collège Ahuntsic ;
- la politique sur la prévention du harcèlement psychologique et de la violence au travail ;
- l'application de la clause 5-4.00 de la convention collective (sécurité d'emploi, mise en disponibilité et protection des enseignants à statut précaire)¹ ;
- l'avenir et de la transformation du CAPTIC (Comité sur les applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications)².

1. Les nouvelles directives du Bureau de Placement concernant la définition des charges annuelles de remplacement nous touchent tous. L'assemblée devra statuer sur son interprétation de l'article à l'origine de ce concept dans le décret et sur la façon dont elle conçoit son application en sous pesant la portée des décisions prises sur la tâche des années à venir en fonction de nos chances de faire valoir notre point de vue en arbitrage. Les enjeux sont de taille. Votre point de vue est essentiel.

2. Ce comité n'ayant pas donné les résultats escomptés depuis la signature de la lettre d'entente signée pour le mettre en place, et les technologies de l'information et des communications prenant de plus en plus de place dans l'exercice de notre profession, l'exécutif du SPECA et la direction du Collège ont jugé pertinent de revoir la façon de nous pencher sur ce dossier. Des recommandations vous seront soumises lors de cette assemblée.

... SOMMAIRE ...

- La voix de la rue : toujours pertinente 1
- La réforme de l'éducation : les inquiétudes persistent 2
- Bilan du regroupement des 6 et 7 avril 2006 3
- Augmentations salariales ridicules et appauvrissement 4
- *Toujours DEBOUT* – Manifestation nationale et intersyndicale 5
- De la musique pour Amnisiite 5

Ensemble, on peut changer le monde

Le 11 avril dernier, le journal *Le Devoir* titrait à la une « Villepin cède à la rue – Le gouvernement remise le CPE au placard ; les opposants crient victoire ». Après trois mois de grève et de manifestations monstres dans toute la France, le gouvernement français a abandonné définitivement son projet de contrats de première embauche (CPE), craquant sous la pression des mouvements étudiants, sociaux et syndicaux et par crainte d'une crise politique insurmontable. Cette lutte a été gagnée à bout de bras et de pancartes. Elle restera gravée longtemps dans la mémoire collective comme une victoire du peuple français.

Plusieurs journaux en Europe et en Amérique ont critiqué le caractère soi-disant rétrograde des mobilisations sociales sous prétexte que les jeunes Françaises et Français étaient incapables de s'adapter aux changements économiques de l'Europe et réclamaient encore le plein emploi et la sécurité pour tous et toutes. C'est un discours que nous avons entendu souvent ces dernières années au Québec. Les éditorialistes nous l'ont répété sur tous les tons : « Cessez de rêver à un système public fort et à la sécurité d'emploi ». Les Françaises et les Français qui ont combattu au sein

des mouvements sociaux et syndicaux n'auront pas été dupes de ce mensonge à l'effet qu'il faudrait s'adapter aux nouvelles volontés dictées par les élites d'affaires.

D'autres phénomènes nous prouvent que le monde peut changer selon nos intérêts et nos besoins. L'élection récente des gouvernements de gauche en Amérique latine semble être une preuve que l'action politique progressiste conjuguée à l'action sociale et syndicale peuvent porter fruit. Ce sont là des phénomènes heureux qui sauront nous motiver à mener notre propre lutte contre le néolibéralisme ici et maintenant.

René Charest, Secrétaire général
Conseil Central du Montréal Métropolitain (CCMM)



Réforme de l'éducation Les inquiétudes persistent

Depuis quelques mois, les médias rapportent des critiques de la réforme de l'éducation qui a commencé à s'implanter en première année du primaire en 1999.

Le Collectif pour une éducation de qualité (CEQ) a demandé un moratoire sur l'application de la réforme au secondaire alors que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants du primaire et du secondaire ont réclamé un bilan de l'application au primaire avant d'aller plus loin.

Ces critiques ont amené le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à accepter de procéder à un bilan, mais cette opération est aussi critiquée, les questionnaires d'évaluation étant jugés biaisés par les enseignantes et enseignants.

Quel est le problème?

C'est qu'il y a eu détournement des consensus dégagés lors des États généraux sur l'éducation et exprimés dans le rapport final de 1996. La réforme des programmes devait mettre l'accent sur les matières de base de façon à mieux outiller les jeunes qui auront à évoluer dans un univers de plus en plus complexe et changeant. Or, les concepteurs des programmes sont des tenants d'un mouvement en éducation appelé « constructivisme » qui prétend que l'enfant doit construire lui-même ses connaissances et que le professeur n'est qu'un guide. C'est pourquoi on a tant mis l'accent sur la pédagogie par projets.

Cette méthode est exigeante et prend beaucoup de temps. Des recherches ont aussi montré qu'elle est peu favorable aux élèves qui

ont moins de facilité et aux élèves venant des milieux défavorisés. On met maintenant l'accent sur comment acquérir des connaissances plutôt que sur les connaissances elles-mêmes. L'absence de redoublement, les cycles de deux ans, les bulletins sans notes, découlent de cette philosophie.

Quelle formation les enfants auront-ils avec ces nouvelles approches?

Toute la question est là. Plusieurs failles semblent se dessiner. Et si on associe cela avec le fait que la formation des maîtres depuis quelques années comporte moins de savoirs disciplinaires pour faire plus de place à la pédagogie, il y a tout lieu d'être inquiet.

Ces inquiétudes sont accentuées du fait que la réforme s'implante dans des conditions de sous-financement chronique de l'éducation. Ce sont des conditions de classes nombreuses dans lesquelles on a intégré sans support adéquat plusieurs élèves en difficultés et où les budgets pour acheter du matériel sont serrés : comment mener à terme correctement des projets dans de telles conditions?

Le Rapport final des États généraux avait réaffirmé le principe de l'égalité des chances et voulait relancer l'école publique. Il semble que ce n'est pas dans cette direction que se dirige l'implantation de la réforme de l'éducation. Les parents ainsi que les citoyennes et citoyens doivent être vigilants et exiger des réajustements.

Pour le Comité éducation du CCMM-CSN
Flavie Achard, enseignante en biologie au cégep Montmorency

Bilan du regroupement cégep des 6 et 7 avril 2006

Assez léger, ce regroupement : une journée de travaux en délibérante et une demi-journée de formation sur les nouvelles dispositions du contrat de travail des profs de cégep, dans la foulée de la Loi 142 et de l'entente CPNC/FNEEQ.

Pour faire une histoire courte, ce fut un regroupement au cours duquel les dossiers fédéraux donnent l'impression d'avoir peu avancé. Peut-être les préparatifs du congrès mobilisant le personnel politique et administratif de la Fédération expliquent en partie, eux aussi, l'atmosphère d'expectative (ou d'essoufflement?) qui semblait régner au regroupement. Du 29 mai au 2 juin, le congrès tiendra ses assises à Saguenay et sera l'occasion de décisions importantes ou même délicates : élections à l'exécutif, modifications aux statuts et règlements, rééquilibrage des finances de la FNEEQ (sans compter l'introduction - en matière de règlements de grief - du principe du «qui perd paye»).

Blocage

En matière de négociation, la Fédération parvient difficilement à placer ses pions. Pensons notamment au très pénible exercice de rédaction du «clause à clause» auquel la FNEEQ a été associée cet hiver et qui est dans une impasse actuellement, à cause de l'intransigeance avec laquelle la partie patronale maintient son interprétation - extrêmement rigide et étroite - de textes négociés en catastrophe, sous la menace du décret, en décembre dernier.

Le noeud gordien du clause à clause, c'est l'article 5-4.00 (modalités de la sécurité d'emploi) tel qu'amendé par les nouvelles dispositions issues de l'entente CPNC/FNEEQ du 15 décembre. Le principal accrochage porte sur l'obligation de remplacement pour certains types de MEDs (la FNEEQ dit que ce sont les MEDs issus d'une discipline porteuse d'un programme en fermeture seul dans sa zone, tandis que la partie patronale prétend que ce sont tous les MEDs d'un collège seul dans sa zone).

Un autre embrouillamini consiste à savoir quel ordre de priorité d'emploi s'applique à un MED en voie d'être relocalisé : est-ce l'ordre prévu dans la convention collective ratifiée - et en vigueur - dans le collège d'origine (ex.: FNEEQ) ou l'ordre de priorité issu du décret imposé dans le collège de destination (FAC)? Là encore, les discussions sont dans l'impasse la plus totale, la partie patronale nationale n'étant pas du tout en mode «recherche de solutions». Les communications sont gelées; il n'y a plus de contact. Les dirigeants de la FNEEQ tenteront de régler le dossier en faisant des représentations au niveau politique, auprès du ministère de l'Éducation.

Valleyfield entre par la grande porte

C'est au terme d'un vote clairement majoritaire (56 % pour la FNEEQ-CSN contre 44 % pour la FEC-CSQ) que les membres du



Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de Valleyfield ont choisi de revenir à leur ancien port d'attache, après l'avoir quitté en 1988 pour fonder avec d'autres syndicats locaux la Fédération autonome du collégial (FAC).

Le Regroupement du 6 avril dernier a été l'occasion pour le président de ce syndicat nouvellement affilié à la FNEEQ, Bernard Dupuis, de présenter les motifs de ce changement d'allégeance et les espoirs qu'il cherche à traduire.

D'entrée de jeu, Bernard Dupuis a décrit le grand dessein derrière la fondation de la FAC : créer une fédération unitaire regroupant tous les enseignants et toutes les enseignantes du niveau collégial (un peu sur le modèle de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec). Les profs de Valleyfield ont souscrit de bonne foi à ce projet, mais 18 ans plus tard, force est de constater que cet horizon ne sera jamais à leur portée - pas dans le cadre de la FAC en tous cas. En 2006, le rêve d'une fédération unitaire et indépendante des profs de cégep est un projet épuisé. Tel est le diagnostic auquel arrivent les membres du SEECV, estime Bernard Dupuis.

D'autre part, les profs de Valleyfield sont à la recherche d'un syndicalisme plus pragmatique et plus réaliste, d'après B. Dupuis. La FAC pouvait démontrer, à l'échelle du discours public, un radicalisme parfois inspirant, mais cette rhétorique puriste ne débouchait généralement pas sur des résultats palpables. Les profs de Valleyfield, a-t-il ajouté, escomptent du syndicalisme responsable de la FNEEQ de meilleurs services aux membres et des améliorations tangibles, fussent-elles éminemment raisonnables, de leurs conditions de travail.

Augmentations salariales ridicules et appauvrissement des employé-es de l'État

À compter de cette semaine, plusieurs centaines de milliers d'employé-es de l'État vont recevoir une première augmentation salariale depuis 2003. Mais que l'État n'en fasse pas des gorges chaudes... en moyenne, chaque salarié verra sur son chèque de paie la mirifique somme de 1,63 dollar de plus par jour.

Les employé-es de l'État ne roulent pas sur l'or. Avec cette hausse, leur salaire annuel moyen sera de 32 538 dollars (brut) et, contrairement aux préjugés véhiculés par le gouvernement, cela n'est pas « compensé par la sécurité d'emploi » : plus de la moitié des employé-es de l'État ont un statut précaire.

Depuis plusieurs années, les employés de l'État s'appauvrissent. Le décret du 15 décembre 2005, qui impose les conventions collectives de juin 2003 jusqu'au 31 mars 2010, est venu aggraver cette situation. Ce décret comporte un gel de salaire pour les deux premières années de la convention collective. Donc, en 2004 et en 2005, il y a eu 0 % d'augmentation de salaire alors que le coût de la vie a augmenté de 4,2 %. Autrement dit, le pouvoir d'achat des 500 000 personnes qui travaillent en santé, en services sociaux, en éducation et dans les ministères a baissé d'autant.

Des calculs faits à partir de récentes données de Statistique Canada démontrent que, depuis 10 ans, les hausses salariales obtenues par les employé-es de l'État n'ont pas couvert l'augmentation du coût de la vie. Alors qu'en 10 ans la croissance des salaires des employé-es de l'État a été de 14,2 %, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 21,3 %. En comparaison, la croissance des salaires du secteur privé syndiqué a été de 23,8 % pour cette même période. On constate facilement l'appauvrissement des salarié-es de l'État après 10 ans !

Les études de l'Institut de la statistique du Québec font d'ailleurs état d'un recul salarial important du secteur public par rapport aux autres secteurs. En 2005, le salaire des employé-es de l'État était, pour des emplois comparables, de 15 % inférieur à l'ensemble des autres salariés québécois et de 22 % inférieur à celui des salariés du secteur privé syndiqué.

En fait, depuis 2003, les salarié-es de l'État paient deux fois. Comme salarié-es, ils subissent la baisse de leur pouvoir d'achat et ils ont eu le coup de massue du décret en 2005. Et comme contribuables, ils absorbent les hausses de plusieurs services : les frais de garde des centres de la petite enfance sont passés de cinq à sept dollars, les tarifs d'Hydro-Québec ont grimpé de 10,9 %, le coût des transports en commun s'est également accru. C'est sans compter les autres hausses éventuelles comme celles de la SAAO

Un double standard pour le gouvernement

Alors qu'il respecte si peu ses salariés, le gouvernement Charest permet le versement de généreuses primes aux cadres. Le Journal de Montréal révélait, il y a peu de temps, que les directeurs généraux des commissions scolaires avaient reçu des bonis au rendement qui atteignaient jusqu'à 6 % de leur salaire annuel. L'an dernier, année de gel pour les salarié-es, 100 des 160 directeurs généraux ou directeurs adjoints de commission scolaire, qui y étaient admissibles, ont reçu une prime. En plus de celle-ci, le gouvernement a discrètement modifié les échelles salariales des directeurs généraux, ce qui fait que leur plafond salarial est désormais supérieur de 12 % à ce qu'il était l'an dernier. Un directeur général de commission scolaire peut gagner jusqu'à 147 000 dollars, avant les primes.

Dans les cégeps, 64 % des directeurs généraux et des directeurs des études ont touché un boni d'une valeur moyenne de 5 700 dollars. En santé, c'est le même portrait. En septembre dernier, *La Presse* nous apprenait que 80 % des cadres avaient obtenu une prime. Elles peuvent atteindre jusqu'à 10 % du traitement. Pour le directeur général d'un gros hôpital, on parle d'un salaire de 150 000 dollars par année. Pour justifier ces bonis aux cadres et aux directeurs généraux, la porte-parole du ministère de la Santé, Cathy Rouleau, rétorquait que « si on est parvenu à réduire les déficits, c'est qu'il y a des gens quelque part qui ont travaillé... »

Il faut ajouter qu'en plus de ces primes et d'autres majorations, les cadres de tous les réseaux ont habituellement droit aux mêmes hausses que ce qu'obtiennent les salarié-es en vertu des ententes avec le gouvernement.

Ce double discours et le traitement que l'État réserve à ses employé-es sont méprisants. La réduction des déficits et le maintien de services de qualité pèsent davantage sur les épaules des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs de l'État que sur celles des cadres. De plus, le gouvernement sert comme argument que les traitements dont ils jouissent permettent de recruter et de garder des cadres compétents. Pourquoi ne tient-il pas le même raisonnement pour celles et ceux qui offrent directement les services à la population ? Le Québec est à l'aube de problèmes importants de pénurie pour plusieurs emplois dans le secteur public. Les jeunes aussi ont droit à des conditions de travail motivantes pour occuper les emplois du secteur public.

La CSN considère que reconnaître les employé-es de l'État, c'est reconnaître l'importance de leur travail et l'importance des services publics.

Source : CSN



Toujours DEBOUT

C'est sur le thème «*Toujours debout*» que les syndiqué-es du Québec célébreront, le 1^{er} mai 2006, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette année, une grande manifestation nationale aura lieu à Montréal. Toutes les organisations syndicales, communautaires et étudiantes seront présentes. Le SPECA vous invite à y participer en grand nombre.

Manifestation nationale et intersyndicale

SAMEDI, 29 AVRIL 2006

Coin Viau/Pierre-de-Coubertin (métro Viau)

Rassemblement à 12 h – Départ à 13 h

Suivi d'un spectacle au parc Maisonneuve.



De la musique pour
Amnistie

Classique
JAZZ

Lundi et mardi
1 et 2 mai 2006
à 20 heures

Auditorium du Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal H2M 1Y8

1^{ER} et 2 mai 2006 - 20 H

« De la musique pour Amnistie »

«*De la musique pour Amnistie*» sera de retour à l'auditorium du cégep Ahuntsic, les 1^{er} et 2 mai à 20 h. Cette soirée de musique classique et de jazz permet à chaque printemps d'amasser une contribution appréciée de la part d'*Amnistie*. Toutes les sommes recueillies lors de cette soirée sont versées intégralement à AI, grâce à la collaboration de divers intervenants du collège.

Cette année, le récital accueille avec un immense plaisir *Neb Hotte*, un passionné de piano, *Jacinte Chevalier*, une habituée de nos rendez-vous printaniers, nous chantera des airs de Daunais et de Satie et c'est au violon que *Camille Trudelle* nous charmera. Nous aurons le bonheur d'entendre au piano *Jean-Simon Voghel-Robert*, gagnant du Concours de musique du Canada en 2005.

En deuxième partie du concert, le groupe de jazz vocal *Jazzimut* interprétera des classiques du répertoire dont *Tuxedo Junction*, *This Can't Be Love* et *'Swonderful*. Aussi des chansons brésiliennes d'Antonio Carlos Jobim et la mémorable chanson de Serge Gainsbourg : *Couleur café*. Et bien d'autres surprises.

L'entrée est libre, mais une contribution volontaire de 10\$ est suggérée.

**Si vous prévoyez ne pouvoir assister à la soirée,
mais désirez tout de même soutenir le travail d'Amnistie,
vous pouvez déposer vos dons au local du SPECA (G-1145).**